



LA ZIZANIE

A moins que vous n'évoquiez un consensus que vous ayez eu avec M. Vion, je ne vois pas du tout de quel consensus vous parlez à propos de la présence d'une organisation syndicale non-élue au CTS.

Nous avons été très clairs lors de notre précédente rencontre à ce sujet, **une organisation syndicale n'a pas à siéger dans une instance de décision à laquelle les électeurs ne lui ont accordé aucun siège.**

Je comprends que certains puissent avoir le besoin de s'exprimer, mais si vous souhaitez faire plaisir à tout le monde, autant inviter à prendre part au CTS tous les personnels de l'établissement, et puis dans cette perspective **autant ne plus organiser d'élection si elles ne servent à rien.**

Des élections ont été organisées et les urnes ont parlé.

**Voudriez-vous remettre en cause le résultat des élections?
Est-ce là votre positionnement, ne pas tenir compte des résultats
des élections professionnelles?**

Avez-vous pour but de créer des tensions dans l'établissement que vous dirigez?

Il semblerait, puisque, bien avant que vous n'ayez arrêté la date du CTS, nous avons déjà clairement exprimé notre positionnement, une organisation syndicale n'ayant pas de siège, n'a pas à prendre part au CTS.

Cette position on ne peut plus claire, ne vous empêche pas de nous faire parvenir ce petit mail, deux jours avant la tenue de la CTS, **tout en ayant planifié votre absence ce jour-là.**

Est-ce une façon de remettre les problèmes que vous avez créés à votre nouvelle adjointe ?

Par ailleurs, il m'aurait semblé plus opportun de prévoir à l'ordre du jour du premier CTS de l'année le règlement intérieur comme cela doit se faire, plutôt que d'échafauder des plans pour semer la discorde.